

Le retour des bons tuyaux

Consommation. Après une interruption de six mois, les habitants de l'agglomération de Fécamp bénéficient à nouveau de permanences d'informations gratuites sur les économies d'énergies.

La convention a été validée par les représentants des treize communes de l'agglomération Fécamp Caux Littoral, de la majorité comme de l'opposition, lors du dernier conseil communautaire : après une trêve de six mois, les habitants bénéficient à nouveau de permanences gratuites d'informations en matière de dépenses énergétiques à domicile. Elles se tiennent au siège de l'agglomération, 825 route de Valmont, face aux chocolats Hautot, deux jours par semaine, les lundis et vendredis. L'association Inhari assure désormais ces permanences. Basée à Rouen, elle est agréée par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise des énergies) et par la Région Normandie. Elle met à la disposition des collectivités un conseiller énergie itinérant. Si ses bons tuyaux sont gratuits pour le visiteur, ils ne le sont pas pour la collectivité. « La contribution financière de l'agglomération de Fécamp est calculée en fonction du nombre d'habitants, soit 1 458 euros pour la période du 1er juin au 31 décembre 2016 », indique Marie-Agnès Poussier-Winsback, présidente LR de l'agglomération.

D'ABORD POUR LES PARTICULIERS

Ce nouveau partenariat met un terme à un vide de six mois laissé par la dissolution de l'association qui gérait le précédent dispositif, baptisé Espace Info Énergie des Hautes Falaises. « Les particuliers sont le public cible prioritaire des Espaces Info Énergie, quels que soient leur statut et leur projet », éclare la présidente face aux conseillers communautaires. Propriétaires, copropriétaires, bailleurs et locataires sont donc les bienvenus, qu'ils cherchent des conseils ou des renseignements sur la rénovation énergétique du logement, sur les économies d'énergies, la production d'énergies renouvelables. Certains chefs d'entreprises peuvent aussi profiter de ces renseignements gratuits : les artisans, commerçants,



Armé d'un carnet et d'un stylo, Matthieu Cavallo avec l'un des visiteurs, le lundi 13 juin, au siège de l'agglomération Fécamp Caux Littoral, route de Valmont

agriculteurs, professions libérales et autres activités de service. Seule condition exigée, gérer une TPE (très petite entreprise).

« 50 % des émissions de gaz à effet de serre dépendent de nos actes au quotidien : consommation, logement, transport. L'objectif est donc de fournir au grand public des informations sur la maîtrise des énergies et sur les énergies renouvelables », poursuit l'élu.

DANS D'AUTRES COMMUNES

Le choix de positionner cet accueil à Fécamp apparaît cohérent : 67 % de la population de l'agglomération y réside. Et la ville concentre un parc de logements

anciens. Seul inconvénient, les locaux se trouvent à la sortie de la ville. La plupart des Fécampoises ne pourront donc pas s'y rendre à pied, à moins d'aimer les longues marches. Un paradoxe pour un service visant à faire des économies d'énergies.

A contrario, les services de l'agglomération annoncent que « des permanences d'information itinérantes pourront plus ponctuellement être organisées en fonction des manifestations. »

A. C.

SE MUNIR DE DOCUMENTS

Il est important de bien préparer votre visite, précisez-t-on à l'agglomération : munissez-vous dans la mesure du possible, de plans et photos permettant au conseiller de s'imprégner de votre situation (les conseillers ne se déplacent pas à votre domicile), de votre avis d'imposition pour les conseils fiscaux, et, si vous en disposez déjà, des devis d'entreprises. Ces permanences sont gratuites et

organisées à la communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral (825 route de Valmont à Fécamp), chaque lundi et chaque vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h. Vous pouvez vous y rendre sans rendez-vous ou prendre contact préalablement avec Matthieu Cavallo, conseiller en énergie, par téléphone au 02 32 08 13 10 ou par courriel à eie@inhari.fr

Une neutralité impérative

Les enjeux économiques sont évidemment importants pour les entreprises et les industriels qui fourmillent dans ce secteur en pleine croissance. Des entrepreneurs pourraient donc être tentés de nouer des liens privilégiés avec les conseillers Info Énergie pour les inciter à orienter les clients vers leur société ou leurs produits. Mais les règles sont claires, rappelle-t-on à l'agglomération de Fécamp : « L'Espace Info Énergie (EIE) assure un service neutre et indépendant, donnant la priorité à la maîtrise

de l'énergie sans privilégier une solution énergétique particulière. Les EIE ne font pas de maîtrise d'œuvre, ni de commerce. »

Ils ne doivent pas concurrencer non plus des professionnels : « Le conseiller Inhari sera en mesure d'effectuer des comparatifs simples pour optimiser les consommations énergétiques à l'aide d'outils de conseil et de diagnostic. Pour les études plus approfondies, il orientera le public vers les organismes, bureaux d'études ou entreprises compétentes. » Il pense aussi au financement des

projets : « L'EIE informe également sur les aides financières existantes, subventions ou déductions fiscales. »

Plus largement, le conseiller est compétent en matière de travaux d'isolation, chauffage, eau chaude, énergies renouvelables, aides financières, éco-gestes. Il peut orienter le client vers le type d'entreprises qu'il doit contacter, mais pas faire de favoritisme avec l'une d'elles. Ce service s'inscrit dans le cadre de la politique nationale d'amélioration de l'efficacité énergétique.



Bien isoler sa maison est une priorité (photo d'archives Boris Maslard)